



## **PRIX DIVERSITE CULTURELLE**

Le prix est composé de deux volets :

- ❖ Un prix de 3.000€ attribué à une action ou un évènement en faveur de la diversité culturelle
- ❖ Un prix honorifique attribué à une ou deux personnes qui ont démontré leur engagement, soit politique, soit artistique, pour la défense de la culture et de la diversité culturelle.

### **CRITERES D'ATTRIBUTION DU PRIX DIVERSITE CULTURELLE**

- ❖ La structure organisatrice doit exister depuis au moins trois ans et présenter un historique des actions qu'elle a organisées pour démontrer son expérience et sa pérennité.
- ❖ Les actions peuvent être pluridisciplinaires ou ne concerner qu'un seul répertoire (musique, arts de la rue, spectacle vivant, cinéma, arts plastiques...)
- ❖ Les actions doivent s'adresser à un public varié ou en favoriser l'accès à un public peu exposé à la culture
- ❖ Le prix s'adresse à tout évènement organisé en France ou à l'étranger, dans la mesure où il se déroule en langue française
- ❖ La structure lauréate est tenue de respecter la propriété intellectuelle
- ❖ La structure lauréate devra apposer le logo de la Coalition française pour la diversité culturelle et faire mention du prix sur ses brochures et documents de communication et permettre, en collaboration avec la Coalition française, l'organisation d'un débat sur la diversité culturelle.